

FORMULAIRE DE DON **ENTREPRISE**
MECENAT AFFECTE A UN MONUMENT HISTORIQUE

Société : _____

Représentée par : Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mail _____

souhaite faire un don pour soutenir le monument* _____

signataire d'une convention de mécénat avec la Demeure Historique.

joint un chèque de _____ € à l'ordre de « la Demeure Historique ».**

accepte que son nom soit communiqué en tant que mécène du monument sur tout type de support (site Internet, presse...).

* Les dirigeants ou les membres du conseil d'administration ou du directoire ne doivent pas être parents (jusqu'au 4° degré) du propriétaire du monument. La société accepte que son don soit affecté à un autre projet de restauration ou de mise en accessibilité d'un monument historique dans les conditions fixées par le code du patrimoine en cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si elle n'aboutissait pas dans les délais prévus.

** Un reçu fiscal vous sera adressé. **60%** du montant des dons sont déductibles de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires ou de 20 000 €. L'éventuel excédent est reportable pendant 5 ans.

FORMULAIRE DE DON **PARTICULIER**
MECENAT AFFECTE A UN MONUMENT HISTORIQUE

Madame

Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mail _____

souhaite faire un don pour soutenir le monument* _____

signataire d'une convention de mécénat avec la Demeure Historique.

joint un chèque de _____ € à l'ordre de « la Demeure Historique ».**

accepte que son nom soit communiqué en tant que mécène du monument sur tout type de support (site Internet, presse...).

* Le mécène ne doit pas être parent (jusqu'au 4° degré) du propriétaire du monument. Il accepte que son don soit affecté à un autre projet de restauration ou de mise en accessibilité d'un monument historique dans les conditions fixées par le code du patrimoine en cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si elle n'aboutissait pas dans les délais prévus

** Un reçu fiscal vous sera adressé. **66%** du montant des dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable. L'éventuel excédent est reportable pendant 5 ans.